

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE LE 6 JUILLET 2020

Date de convocation : 2 juillet 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le six juillet deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Claude DUPRONT.

Étaient présents : MM Claude DUPRONT, Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Sébastien CARRARA, Marcel HECQUET, Jean-Pierre BARON, Guy DUFOSSÉ, Rachid KALAI et MMES. Pascale BONHOMME, Catherine TAVARES, Muriel DOUBET.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Madame Catherine TAVARES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du quinze juin dernier.

Monsieur le Maire demande l'annulation du point concernant la modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal. En effet, avec le confinement, la date du Comité technique a été reportée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des onze voix, d'annuler à la demande de Monsieur le Maire le point concernant la modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un nouveau point au Conseil Municipal concernant une décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix, décide d'accepter, à la demande de Monsieur le Maire, l'ajouter d'un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative du budget.

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire explique qu'afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de réaliser une décision modificative du budget comme suit :

Crédit à ouvrir			
Section	Article	Objet	Montant
Inves.	16818	Autres prêteurs	0.01€
Total			+ 0.01€

Crédit à réduire			
Section	Article	Objet	Montant
Inves.	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0.01€
Total			- 0.01€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix, DÉCIDE de procéder au vote des crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2020.

2- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel aux Fonds de Concours de l'ARC afin de financer une partie des projets d'investissements 2020 de la commune.
Monsieur le Maire précise que pour les travaux de réfection de toiture du bâtiment mairie-école, la commune a reçu les accords de subventions du Conseil Départemental et de l'État.

Désignation	TTC	HT	C.DEP.	DETR	COMMUNE	ARC
Voirie ruelle Bayart	13 200€	11 000€	3 850€	-	5 775€	3 575€
Toiture mairie-école	118 737.88€	98 948.23€	34 631.88€	39 579.29€	39 579.30€	4 947.41€
Ravalement école	14 339.86€	11 949.88€	4 182.49€	-	6 273.69€	3 883.71€
Volets roulants école	3 480€	2 900€	1 015€	-	1 522.50€	942.50€
Guirlandes	2 980.32€	2 483.60€	-	-	1 738.52€	1 241.80€
Matériels espaces verts	945.64€	788.03€	-	-	551.63€	394.01€
Totaux	153 683.69€	128 069.74€	43 679.34 €	45 519.24€	55 440.64€	14 984.43€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix, DÉCIDE de faire appel aux Fonds de Concours pour financer une partie des projets d'investissements 2020.

3- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la Direction Départemental des Finances Publiques, il convient, à la suite des dernières élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
La commission est composée de 6 commissaires titulaires, de 6 commissaires suppléants et d'un président.

Ces membres sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques au vu d'une liste de 12 contribuables susceptibles de devenir titulaires et de 12 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission communale permet de donner un avis à la Préfecture concernant tous les projets de permis de construire ou de déclarations préalables réalisés sur la commune.

Monsieur le Maire propose comme Président de la commission :

Philippe QUILLET

Monsieur le Maire propose la liste des titulaires suivants :

Jean-Pierre BARON

Guy DUFOSSÉ

Marcel HECQUET

Patrick LEROUX

Sébastien CARRARA

Rachid KALAI

Pascale BONHOMME

Muriel DOUBET

Catherine TAVARES

Jean-Pierre PIMBERT

Gilles BOUHOURS

Sylvie CARBONNIER

Monsieur le Maire propose la liste des suppléants suivants :

Philippe DESMOULINS

Claude COUTARD

Michel DEROQUENCOURT

Didier GRANDON

Didier GLISE

Christian LAGNY

Jean-Hervé YVINEC

Magalie GUIBON

Alain ROBIN

Jean-Baptiste DESACHY

Daniel DAUNARD

Claude DUPRONT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix,

DÉCIDE d'approuver la liste des candidats titulaires et suppléants qui sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques.

4- TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Par délibération n°27-2017 en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'instituer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximums de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année N-2.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 1.5% pour 2019 (source INSEE).

Par délibération du 24 mai 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé d'instituer, en lieu et place de ses communes membres, la taxe locale sur la publicité extérieure sur le périmètre des zones d'activités qui relèvent de sa compétence. L'EPCI se substitue dans ce cas aux communes membres pour l'ensemble des délibérations relatives à la TLPE.

On nous propose d'accepter le transfert au profit de la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les périmètres relevant de la compétence de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix,
DÉCIDE d'appliquer les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2021 selon la grille tarifaire;
DÉCIDE de transférer au profit de la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et Basse Automne, de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les périmètres relevant de la compétence de cette dernière.

5- MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a accepté d'annuler ce point.

6- PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que quand l'intérêt du service l'exige, il est possible de compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à la demande du Maire ou du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix,
DÉCIDE d'autoriser le paiement des heures supplémentaires pour tous les agents communaux.

7- CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CRÉATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe QUILLET, adjoint au Maire

Monsieur Philippe QUILLET explique qu'il y a trois sociétés retenues : Réseaux des communes, Innovagora et Webexpr.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la société Webexpr qui correspond le moins aux besoins de la commune et qui a un prix trop élevé.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la qualité des services clients en cas de problèmes avec le site internet.

Le Conseil Municipal estime que la société Innovagora est la meilleure option. L'esthétique du site est la plus adaptée aux besoins de la commune, avec un prix compétitif. L'agence est située à Compiègne, ce qui permet une meilleure proximité et un service client proche en cas de problèmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des onze voix,
DÉCIDE de retenir la société INNOVAGORA pour la création et la maintenance du site internet de la commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec le projet.

8- INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place gratuite d'un abri à vélos près du parking de la Mairie. Les travaux sont prévus pour le mois de septembre et entièrement pris en charge par l'ARC.
- Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que des travaux sont prévus sur la piste cyclable du 15 juillet au 4 septembre 2020. La piste cyclable sera donc fermée du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00 afin de permettre la mise en place de canalisations d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Claude DUPRONT

